



Le dimanche 21 septembre 2014

21^{ème} victime d'un blocus médical inhumain au camp Liberty

Le 18 septembre 2014- A 1h20 du matin, Taghi Abbassian, membre de l'OMPI et habitant du camp Liberty qui souffrait d'une maladie cardiaque et de la dangereuse maladie du motoneurone est décédé dans la clinique irakienne du camp en raison du blocus médical inhumain et du manque d'accès aux soins médicaux.

Il luttait dans les rangs de l'OMPI depuis une trentaine d'années dans le but d'instaurer la démocratie et les droits humains en Iran.

Depuis 2009, quand les USA ont transféré la protection du camp d'Achraf aux forces irakiennes, 21 membres de l'OMPI à Achraf et Liberty ont perdu la vie en raison du blocus médical. D'autres patients souffrant de maladies très graves sont dans un état dangereux à cause de ce blocus.

Comme tous les autres habitants du camp Liberty, Taghi Abbassian qui bénéficiait du statut de personne protégée selon les lois des réfugiés et la 4^{ème} convention de Genève, a été confronté à des obstacles innombrables dans son traitement médical.

Des agents des services de renseignement irakiens ont empêché également, le 17 septembre, le transport à l'hôpital d'un malade atteint d'une grave maladie ophtalmologique. Ces obstructions étaient justifiées par le prétexte absurde que les malades ne doivent aller que dans un seul hôpital.

Ces forces ont aussi refusé de laisser un infirmier et un interprète accompagner deux autres malades, ce qui crée de nombreuses difficultés aux patients, surtout pour s'expliquer avec les médecins et le personnel médical, débouchant parfois sur un dialogue impossible.

Le 18 septembre ces agents ont forcé des malades qui quittaient le camp Liberty à changer d'interprètes et d'infirmières trois fois avant de pouvoir partir. Par conséquent, ces trois patients atteints de maladies cardiaques, ont raté leurs rendez-vous. De même, une malade n'a pu terminer ses examens médicaux en raison du retard et les quatre patients sont retournés au camp sans avoir été soignés.

Le 8 septembre également, ces mêmes cardiaques avaient déjà raté leurs rendez-vous et leurs examens en raison de ces obstructions.

Depuis deux mois, à la suite d'une visite à Bagdad d'Ali Chamkhani, Secrétaire du Conseil suprême de sécurité national des mollahs, et de Ghassem Soleimani, commandant de la force Qods, unité extraterritoriale de l'Armée des Pasdarans iranienne, et leur rencontre avec le conseiller à la sécurité nationale du gouvernement irakien Falah Al-Fayadh, ce blocus criminel a été renforcé.

Les Irakiens réclament la traduction de Maliki devant le tribunal international

Le 17 septembre 2014- La chaîne télévisée irakienne Taghyeer (« Changement ») a rapporté : A Bagdad, il y a eu une grande manifestation pour réclamer la traduction de (l'ancien Premier-Ministre) Nouri Al-Maliki devant un tribunal international pour les crimes de guerre qu'il a commis pendant la période où il a été le chef du gouvernement.

Les manifestants ont souligné que Maliki est le responsable de l'importation en Irak du terrorisme international. Dans leurs slogans, les manifestants ont qualifié Maliki de « meurtrier » et de « criminel de siècle ».





DERNIERES NOUVELLES D'ACHRAF



Un des organisateurs de cette manifestation, interviewé par la chaîne télévisée Taghyeer, a déclaré que pendant que la manifestation se déroulait à Bagdad, une délégation représentant les manifestants a déposé auprès de la Haute Cour de Justice d'Irak des plaintes officielles contre Nouri Al-Maliki (actuel vice-président de l'Irak), contre le général Osman Al-Ghanami (commandant de l'Opération Euphrate) et contre Aghil Al-Tarihi (le gouverneur de Karbala qui a été impliqué dans le massacre perpétré à Karbala contre les adeptes de l'ayatollah Al-Sorkhi). Mohannad Al-Taï, le chef du cabinet de l'ayatollah Al-Sorkhi, a dit lors d'une interview avec Taghyeer : « Maliki a commis d'énormes crimes. Durant la période où Maliki a été au pouvoir, plus de 50.000 personnes ont été tuées en Irak. »



Fin d'une inacceptable saga judiciaire : La justice française blanchit l'OMPI

Le 18 septembre 2014- Neuf Iraniens proches de l'Organisation des moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI) mis en examen pour des délits financiers ont bénéficié d'un non-lieu, plus de dix ans après le début de l'enquête, a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

En juin 2003, près de 170 personnes avaient été arrêtées par la police au siège du Conseil national de la résistance iranienne à Auvers-sur-Oise (Val d'Oise), dont l'OMPI est membre.

Dans un premier temps, 24 individus avaient été mis en examen pour terrorisme avant que cette piste soit abandonnée. Les neuf mis en examen étaient soupçonnés de délits financiers dont blanchiment et escroquerie.

Pour Me William Bourdon, l'un des avocats de la défense, "ce non-lieu, c'est l'indépendance de la justice tardivement retrouvée."

"Il était plus que temps de mettre fin à une criminalisation totalement injuste dont la durée est en soi exceptionnelle", a-t-il dit à Reuters. "Il a fallu l'action scrupuleuse de Monsieur Trévidic (le juge anti-terroriste qui a remplacé le juge Bruguière en 2009, NDLR) pour mettre un terme à un grave dysfonctionnement, c'est-à-dire la complaisance de la justice française face aux manipulations du régime des Mollahs."

Dans un communiqué, la présidente du Conseil national de la résistance iranienne, Maryam Radjavi, qualifie cette décision de victoire de la justice.

"Ce dossier honteux était dès le début le fruit d'un marchandage ignoble avec le fascisme religieux au pouvoir en Iran destiné à 'anéantir' la juste résistance démocratique du peuple iranien pour le renversement du régime des mollahs, parrain du terrorisme et de l'intégrisme dans le monde", écrit-elle.

"Aujourd'hui, la justice française admet le fait que la résistance des Moudjahidine du peuple dans le cadre de l'Armée de la libération nationale de l'Iran mais aussi leurs opérations à l'intérieur de l'Iran, relève d'une résistance légitime et non du terrorisme", ajoute-t-elle. *Reuters*